



Tribunal
des services
financiers

Formulaire 4 - Demande de constitution de partie à des audiences devant le Tribunal des services financiers

Si vous désirez participer activement en qualité de partie à une instance devant le Tribunal, il vous faut remplir et déposer le présent formulaire devant le greffier, Tribunal des services financiers, 25, avenue Sheppard ouest, 7^e étage, bureau 100, Toronto (Ontario) M2N 6S6, ou l'envoyer par télécopieur au 416 226-7750 ou par courriel au contact@fstontario.ca. Le Tribunal décidera alors s'il octroie la qualité de partie, que ce soit inconditionnellement ou sous certaines conditions concernant la participation à l'instance. Les facteurs dont le Tribunal peut tenir compte pour décider de l'octroi de la qualité de partie sont énoncés à la Règle 36.04 des Règles de pratique et de procédure pour les instances devant le Tribunal des services financiers.

Les renseignements que vous déposez auprès du Tribunal relativement à cette affaire seront mis à la disposition des parties à l'instance et, par la suite, seront du domaine public. Quand vous déposez des documents auprès du Tribunal, il serait bon que vous pensiez à protéger la vie privée des personnes impliquées en effaçant ou en rayant les numéros d'assurance sociale ou toute autre donnée d'identification personnelle. Veuillez consulter le document Information pour les parties soucieuses de protéger leur vie privée affiché sur le site www.fstontario.ca. Les audiences du Tribunal sont publiques à moins que le Tribunal n'en décide autrement. Les décisions du Tribunal sont rendues publiques sur Internet.

Vous pouvez vous représenter vous-même devant le Tribunal des services financiers ou être représenté par une personne titulaire, en vertu de la Loi sur le barreau, d'un permis l'autorisant à exercer le droit ou à fournir des services juridiques en Ontario (c. à d. un avocat ou un parajuriste) ou par une personne qui n'est pas tenue d'être titulaire d'un permis en vertu de cette même loi (p. ex. un représentant syndical ou un ami qui vous aide bénévolement). Si vous ne savez pas avec certitude si une personne peut agir à titre de représentant (p. ex. si elle est avocat ou parajuriste titulaire d'un permis), vous devriez communiquer avec le Barreau de l'Ontario: 416 947-3300, 1 800 668-7380 ou lawsociety@lso.ca. Le Tribunal des services financiers ne peut ni vous aider à vous faire représenter ni vous fournir des renseignements sur la situation du permis ou des pouvoirs octroyés à un représentant.

Les demandeurs de statut de partie doivent lire le Guide sur les procédures réglementaires dans le Web du TSF <https://www.fstontario.ca/fr/proceedings/index.html>

Remarque : Vous devez remplir **toutes** les sections du présent formulaire aussi complètement que possible. Les formulaires incomplets pourraient vous être renvoyés et ne pas être traités jusqu'à ce qu'ils soient remplis en bonne et due forme.

Numéro de dossier du Tribunal (Réservé au bureau)

Nom du dossier du Tribunal

Nom et adresse de la partie requérante

Nom

Prénom

Nom de l'entreprise ou de l'organisation

Adresse

Appartement/bureau

Ville

Province

Code postal

Numéro de téléphone

Poste

Numéro de télécopieur

Courriel

Représentant de la partie requérante (le cas échéant)

Nom

Prénom

Nom du cabinet

Adresse

Appartement/bureau

Ville

Province

Code postal

Numéro de téléphone

Poste

Numéro de télécopieur

Courriel

Le représentant est :

☐ Avocat

Parajuriste titulaire d'un
permis l'autorisant à fournir
des services juridiques

Une personne qui n'est pas tenue d'être titulaire
d'un permis en vertu de la *Loi sur le barreau* et
des règlements administratifs s'y rattachant

Quel est votre intérêt dans l'instance et pour quelles raisons le Tribunal devrait-il vous octroyer la qualité de partie?

Décrivez l'incidence qu'aura la décision sur vos intérêts (c.-à-d. la nature de votre intérêt juridique dans l'instance). Indiquez clairement la position que vous prévoyez prendre dans le cas où l'on vous octroie la qualité de partie, et si vous appuyez la position de l'une des parties existantes à l'instance ou si vous vous opposez à la position d'une de ces parties. Expliquez les motifs justifiant selon vous votre demande de constitution de partie à l'instance. (Vous pouvez joindre des pages supplémentaires au besoin).

Nature de la qualité de partie demandée

Indiquez si vous désirez avoir le statut de partie de plein droit ou si vous désirez seulement jouer un rôle plus restreint. Si vous ne recherchez qu'un rôle restreint, quel genre de participation demandez-vous? (p. ex. la présentation d'une preuve, le contre-interrogatoire de témoins ou la présentation d'observations ou d'arguments?)

Que voulez-vous que le Tribunal décide ou ordonne?

Expliquez aussi précisément que possible la décision que vous souhaitez voir le Tribunal prendre si vous obtenez la qualité de partie. Vous pouvez utiliser des formules abrégées.

Besoins en matière de communication en français et d'accessibilité

Comme le prescrit la *Loi sur les services en français*, toute personne a le droit de communiquer en français avec le bureau du greffier et au cours des audiences. La personne qui compte s'exprimer en français en qualité de partie au cours d'une instance doit en faire mention dans la Demande d'audience ou dans une lettre présentée au greffier aussitôt que possible.

Avez-vous l'intention de communiquer en français?

- ☐ Oui
☐ Non

Avez-vous des besoins en matière d'accessibilité en vue de l'audience? (p. ex. accès en fauteuil roulant, interprète gestuel, aides visuelles ou toute autre adaptation)

- ☐ Oui
☐ Non

Dans l'affirmative, donnez une description.

Signature

Nom de la partie requérante (en lettres moulées)	Signature de la partie requérante	Date (aaaa-mm-jj)
--	-----------------------------------	-------------------

Nom du représentant (en lettres moulées)	Signature du représentant	Date (aaaa-mm-jj)
--	---------------------------	-------------------

Les renseignements personnels demandés sur ce formulaire sont requis pour l'administration en bonne et due forme d'une activité légalement autorisée et sont recueillis en vertu de la Loi de 2017 sur le Tribunal des services financiers. Ces renseignements seront utilisés aux fins de l'instance; ils seront mis à la disposition de toutes les parties à l'instance et, par la suite, seront du domaine public. Toute question concernant la collecte et l'utilisation de vos renseignements personnels peut être adressée au greffier par téléphone 1-888-333-9211 ou 416-590-7294, courriel (contact@fstontario.ca) ou par télécopieur (416)226-7750.

Print Form

Reset Form

Save

Submit by Email